

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 15

Artikel: La truite : (suite et fin)
Autor: Theuriet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'autant mieux soutenus par l'air froid et condensé d'en bas.

Pour peu que le baromètre monte et continue à s'élever après une pluie abondante et longue, il y aura beau temps.

Le mercure qui descend beaucoup, mais avec lenteur, indique la continuation du temps mauvais ou inconstant; quand il monte beaucoup et lentement, c'est la continuation du beau temps.

Le mercure qui monte beaucoup et avec promptitude, annonce que le beau temps sera de courte durée; quand il descend beaucoup et promptement, c'est une indication pareille pour le mauvais temps.

Quand le mercure monte en hiver, il annonce de la gelée. Descend-il un peu sensiblement, il y aura dégel. Monte-t-il encore hors de la gelée, il neigera. C'est ordinairement le vent du nord qui, en hiver, fait monter le mercure; il y aura donc du froid et par conséquent de la gelée. Le vent du sud, au contraire, le faisant descendre, amènera le dégel. Si les nuages se condensent et tombent durant la gelée, ils se résoudront en pluie que la gelée convertira en neige; mais comme nous l'avons déjà remarqué, ce mouvement des nuages fera hausser la colonne de mercure.

M. le professeur Besançon a bien voulu nous communiquer la petite pièce de vers qui suit, faisant une charmante et spirituelle allusion à des événements politiques récents, et qui préoccupent encore vivement le monde diplomatique :

Le vieux chien.

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

— Près de vous je serais bien mieux.
Il me souvient, ô mon cher maître,
Du jour où je vous ai vu naître.
Je pensais mourir sous vos yeux.

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

— Pendant longtemps, d'un cœur sincère,
J'ai servi l'aïeul et le père;
Leur petit-fils vaut-il moins qu'eux?

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

— Voyez, je suis robuste encore;
Ma voix est puissante et sonore;
Mes dents feraient des envieux.

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

— Jour et nuit, de votre domaine,
N'ai-je pas, sans reprendre haleine,
Chassé les voleurs et les gueux?

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

— Quand le voisin, d'humeur jalouse,
Dut enfin céder sa pelouse,
Qui donc le chassa de ces lieux?

Va te coucher, mon pauvre vieux,
Et nous jetterons dans ta niche
Des os, de pain frais une miche.

— Ce n'est pas ce qui rend heureux.

— Va te coucher, mon pauvre vieux.

J. BESANCON.

Sous la signature MICHEL DELINES, le *Journal de Fribourg*, publie un curieux article intitulé : *Ce que peut coûter un baiser*. L'auteur voudra bien nous permettre de lui emprunter ces quelques passages :

« En France, on s'embrasse facilement entre frères et sœurs, entre parents et amis, en mille circonstances; on trouverait prétentieuse la jeune femme qui refuserait de présenter sa joue à un ami de la maison au moment du départ, ou au retour, après une absence un peu prolongée.

» En Angleterre, on s'embrasse beaucoup moins, rarement entre membres de la famille, et jamais entre hommes. En Ecosse, la réserve est plus grande encore : une mère croirait manquer de dignité en embrassant ses fils devenus grands, et même, lorsqu'ils sont en bas âge, elle se montre peu prodigue de ses caresses.

» Le baiser, dans les pays du Nord, n'appartient pas à l'amitié ni à la tendresse familiale, mais exclusivement à l'amour. C'est probablement pourquoi, dans la plupart des pays septentrionaux, on s'embrasse toujours sur la bouche, ce qui donne à ce témoignage d'affection un caractère de grande intimité, et le fait considérer comme une privauté.

» On comprend que, dans ces conditions, les jeunes filles défendent leur joli minois contre les attaques des cousins entreprenants, et que le vol d'un baiser soit considéré comme un délit prévu par la loi et frappé d'une amende.

» Un baiser a pourtant fait la fortune d'un boucher, Georges Winch. Un jour, il s'avisa d'embrasser une de ses clientes, qui trouva la plaisanterie désagréable et fit citer le boucher trop galant devant le magistrat. Il fut condamné, mais il trouva la félicité dans son malheur. Tous les journaux de la localité dénoncèrent cet audacieux boucher à la vindicte du beau sexe; de la province, la nouvelle gagna la capitale, et un beau jour Georges Winch se réveilla passé à l'état d'homme célèbre. Toutes les femmes voulurent voir cet impudent voleur de baisers et accoururent à sa boucherie. Georges Winch a dû sa fortune à ce baiser volé.

» Il paraît que notre mode d'embrasser a beaucoup surpris un mandarin envoyé par le gouvernement chinois pour étudier les mœurs et coutumes de l'Occident. Comme les Chinois ignorent cette manière d'exprimer le sentiment, le mandarin se trouva fort embarrassé pour rendre compte de cette singulière coutume des Européens. Il se tira d'affaire par la définition suivante :

« S'embrasser, écrit-il, est un acte de courtoisie singulier qui consiste à présenter les lèvres et à les approcher du menton de quelqu'un, en produisant un son. Quand les enfants rendent visite à

leurs ainés, ils appuient leur bouche sur la lèvre inférieure ou supérieure de leurs parents avec un bruit sonore ».

Voilà les Chinois bien renseignés.

Il y a néanmoins des circonstances où l'étiquette prescrit le baiser aussi rigoureusement que le coup de chapeau et la révérence. Ainsi, au mariage royal qui a été célébré il n'y a pas si longtemps à Athènes, l'épouse n'a pas eu moins de cent cinquante baisers à distribuer après la cérémonie. Ces baisers furent répartis dans l'ordre suivant : trois baisers au roi de Grèce et autant à la reine, trois à l'impératrice Frédéric, trois au roi et à la reine de Danemark, trois à l'empereur Guillaume, trois à l'impératrice. Un baiser revenait de droit à tous les princes et princesses présents.

« Pauvre princesse ! En sortant de l'église, elle devait être déjà rassasiée de baisers; que restait-il pour le vo yage de noces ? »

La Truite.

par ANDRÉ THEURIET.

(Suite et fin.)

C'était une toute jeune fille, presque une adolescente, maigre, hâlée, tête nue, cheveux au vent. Ses pieds sans bas s'enfonçaient dans de lourdes chaussures d'homme; un caraco gris et un jupon d'indienne s'effiloquaient sur ses membres grêles et sa poitrine d'enfant. La chaleur et la marche avaient allumé ses joues; ses yeux fauves étincelaient sous les cheveux châtain retombant en mèches folles; ses narines dilatées et sa bouche entr'ouverte frémissaient.

— Que signifie ce vacarme ? gronda le juge en fronçant les sourcils.

— C'est cette petite charbonnière, répondit le greffier Touchebœuf, elle est arrivée au palais quand vous veniez de partir, et elle m'a suivi jusqu'ici comme une enragée, pour que vous entendiez sa déposition.

— Ha ! grogna le juge, vous êtes bien pressée, la fille, après vous être fait attendre trois jours !... Pourquoi n'avez-vous pas répondu plus tôt à ma citation ?

— J'avais mes raisons, dit-elle, en jetant un regard d'oiseau farouche sur la table dressée et sur les deux hommes.

— Nous les apprécierons tout à l'heure, vos raisons, reprit le juge furieux, et il pourra vous en cuire ! — Il tira sa montre : — Onze heures moins un quart... Nous avons le temps... Touchebœuf, vous trouverez à côté tout ce qu'il faut pour écrire... Nous allons l'interroger...

Le greffier s'était installé sur un coin de table avec ses papiers et son écritoire, et, la plume sur l'oreille, il attendait. Le juge, assis carrément dans un fauteuil de paille, dardait ses prunelles claires et dures sur la jeune fille qui se tenait debout contre le poêle.

— Vos noms ? demanda-t-il d'une voix brève.

— Méline Sacaël.

— Votre âge et votre domicile ?

— Seize ans. Je reste avec mon père qui culte du charbon à la vente des Onze-Fontaines.

— Vous jurez de dire toute la vérité ?

— Je ne suis venue que pour ça.

— Levez la main... Bon... Vous étiez à la vente dans la nuit du 2 au 3 ; près de votre chantier, on a assassiné le garde Seurrot. Racontez-nous ce que vous savez.

— Ce que je sais, voilà !... Nos gens étaient partis conduire du charbon à Stenay et je veillais autour des fourneaux. Vers les deux heures, au moment où la lune se couchait, le Manchin, qui est coupeur de bois à Iré, a passé devant notre loge.

— Vous voilà réveillé à bonne heure, lui ai-je dit, ça va-t-il chez vous comme vous voulez ?

— Non, qu'il m'a répondu, la femme a les fièvres, les petits crèvent de faim ; il n'y a pas un *mors* de pain dans notre maie, et je vas voir à tirer un lièvre, afin de le vendre ce matin à Marville.

Là-dessus, il a dévalé du côté des Onze-Fontaines. Je l'ai perdu de vue ; mais au petit jour, le vent ayant fraîchi, comme je dressais les claires pour abriter le charbon, j'ai entendu un coup de fusil, puis presque aussitôt une course enragée vers notre loge. On se disputait.

— Gueux, criait le garde, je te déclare procès-verbal !

— Seurrot, priait l'autre, rends-moi le lièvre, au moins, on crève de faim chez nous !

— Va-t-en au diable !

Là-dessus, ils se sont jetés l'un sur l'autre ; les coups sonnaient dur dans la nuit... Soudain le garde a fait « Ah ! » et il est tombé.

Moi, je m'étais blottie au fond de la loge, ayant les sangs tournés. Pendant ce temps-là, le Manchin se sauvait par le grand bois, et à l'heure d'à présent il est en Belgique, pour sûr... Voilà tout.

— Hon ! grommela le juge, pourquoi êtes-vous pas venue dire cela au Tribunal, dès que vous avez reçu la citation ?

— Ce n'était pas mes affaires... et puis je ne voulais pas dénoncer le Manchin.

— Vraiment ! et cependant ce matin vous avez changé d'avis ?

— C'est que j'ai appris qu'on accusait Gustin.

— Qu'est-ce que ce Gustin ?

La petite rougit très fort et murmura :

— C'est notre compagnon charbonnier... Un garçon qui ne ferait pas de mal à une mouche !... Voyez-vous, reprit-elle avec une sauvage véhémence, de penser qu'on voulait le tracasser pour le mauvais coup de l'autre, ça m'a donné un tour de cœur ; j'ai pris mes jambes à mon cou et j'ai couru à travers bois, j'ai couru ! — Je ne sentais pas ma fatigue... J'aurais marché encore jusqu'à demain s'il avait fallu, parce qu'aussi vrai que voilà le ciel, notre Gustin est innocent de tout, messieurs !... Je suis prête à le jurer la main dans le feu !

Elle parlait avec une animation qui la rendait vraiment belle, en dépit de ses haillons, sa farouche éloquence avait un profond accent de sincérité, et le terrible juge lui-même se sentait empoigné par l'énergie avec laquelle cette enfant défendait le Gustin.

— Holà ! cria-t-il tout à coup en la voyant changer de couleur et chanceler, qu'avez-vous ?

Elle pâlissait et une sueur froide lui mouillait les tempes.

— La tête me tourne et je n'en puis plus, balbutia-t-elle.

Le juge effrayé lui versa un verre de vin.

— Buvez cela, vite !...

Le vieux garçon était tout abasourdi et fort empêché en face de cette fille qui menaçait de se trouver mal. Il ne se souciait pas de déranger Scolastique, fort affairée à sa cuisine. Il interrogait d'un œil effaré le greffier qui mordillait sa plume.

— C'est une défaillance, observa ce dernier, elle a peut-être besoin de manger.

— Avez-vous faim ? demanda le juge.

Elle fit signe que oui.

— Excusez, reprit-elle, d'une voix faible, je n'ai rien pris depuis hier... C'est ça qui m'aura étourdie...

M. Sourdat tressaillit. Pour la première fois, depuis des années, il sentit s'amollir son cœur de vieux garçon. Il songeait que cette frêle fillette avait fait trois lieues pour tirer son camarade des griffes de la justice. Trois lieues en plein soleil, et à jeun encore !... Cela remuait ses fibres les plus sensibles. Dans son désarroi, il jetait un regard désespéré sur la table : — La salade ? les écrevisses ? chère à gens repus... Ma foi ! héroïquement, violemment, il attira à lui le plat où se pavait la truite, en souleva un large filet qu'il déposa dans une assiette devant la charbonnière ahurie, et, la faisant asseoir :

— Mangez ! dit-il impérieusement.

On n'eut pas besoin de le lui répéter. Elle mangeait voracement, farouchement. En quelques minutes, l'assiette fut vide et M. Sourdat, héroïque jusqu'au bout, la remplit de nouveau.

Le greffier Toucheboeuf écarquillait les yeux. Il ne reconnaissait plus le juge. Il admirait, non sans un sentiment de regret, le robuste appétit de cette charbonnière qui dévorait ce poisson exquis, sans plus de cérémonie que s'il se fût agi d'un hareng saur, et il murmurait en son par-dedans :

— C'est pourtant dommage... Une si belle pièce !...

* * *

A ce moment, la porte s'ouvrit. Le troisième convive, M. le curé de Saint-Victor, en soutane neuve, le tricorne sous le bras entra dans la salle et s'arrêta, interloqué devant l'étrange spectacle de cette sauvagesse assise à la table du juge.

— Trop tard ! monsieur le curé, grommela M. Sourdat, il n'y a plus de truite !... En même temps il lui conta l'histoire de la petite charbonnière.

Le curé poussa un soupir ; il comprenait la grandeur du sacrifice ; puis, moitié ému, moitié souriant, il tapa sur l'épaule du juge !

— Monsieur Némorin Sourdat, s'écria-t-il, vous valez mieux que vous ne pensez !... En vérité je vous le dis, tous vos péchés de gourmandise vous seront remis, pour prix de cette truite que nous n'avons pas mangée.

Lo jambon et lo bailli.

Quand l'est qu'on dussé férè on discou à l'asseimblaie dão secou mutuet, à l'abâyi, ào bin mémameint s'on dài derè cauquière parolès à ne n'hommo hiaut placi, s'agit pas dè quequelhi ; faut cein

débliottà rique-raque, et sè recordâ on bocon s'on n'a pas bouna platienna ; kâ po cein qu'ein est dè dévezâ per devant lo mondo, y'a dâi mina-mor à forte tapetta que ne pâovont pas botsi, et qu'ein diont onco on bet quand l'ont tot de ; et yein a dâi z'autro que ne pâovont pas décrotsi lè réspons que dussont derè, quand bin l'ont prâo cabosse. Mâ se sè faut recordâ devant, faut bin tsouyi dè pas s'allâ eimbrelicoquâ et tâtsi dè bin sè rappelâ dè cein qu'on a à derè po ne pas allâ barbottâ tot lo contréro et ein-mécliâ lè mots, coumeint lo bouébo que portâvè on jambon à monsu lo bailli.

C'étai dâo teimps dâi Bernois et dâi baillis. Quand bin on ne lâo dévessâi què la dima et la ceinsa, que l'étai dza bin prâo, faillâ onco, po sè férè bin veni dè monsu lo bailli, lâi portâ prâo soveint oquiè. S'on couilessâi lè pommès, s'on grulâvè lè premiaux, ào bin s'on déguehlivè lè coquès, lâi faillâ einvoysi onna panérâ dè fruita, et s'on fasâi la toma, ào bin s'on tiâvè lo caion, lo faillâ pas âobiâ non plie.

Onna brâva fenna que fasâi boutséri, sè peinsè d'einvoysi à monsu lo bailli on jambon dè devant. Le l'einvortollâ dein on panaman, lo met dein on panâi et lo fâ portâ pè son bouébo.

— Et pi, se le lâi fâ, te saré bin honéto, et quand t'aré tapâ à la porta et qu'on vindrà àovri, tè foudra trérè ton bounet et derè : « Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè ! » Vâo-tou savâi derè ?

— Oh què oï.

— Eh bin redis-vâi ?

Et lo bouébo fâ : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè !

— Eh bin l'est bon ! va gaillâ, me n'ami, et tâtse dè bin t'ein rassoveni.

L'est bon. Lo bouébo tracè et tot dâo long dâo tsemin, ye fasâi : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè. Bondzo, monsu lo bailli... et adé dinsè, tanquiè tsi lo bailli. Mâ arrevâ lé, l'avâi tant rede lè mots que sè troviront tot coumeint dâi z'alognès dein on sa qu'on a bin séco, ti einmécliâ, et quand lo bailli lâi eut àovai la porta, lo bouébo lâi fâ sein quequelhi :

— Bondzo, monsu lo caion, vaitse on bocon dè noutron bailli que ma mère vo z'einvouyè.

* * *

Petits conseils du samedi. — Un journal scientifique a reçu d'un de ses lecteurs la communication suivante :

« Je viens vous présenter un moyen certain, je dirai même souverainement efficace, pour faire disparaître presque aussitôt la douleur cuisante et persistante que cause toujours une brûlure grave, malgré l'application du liniment oléocalcaire ; je l'ai expé-